



ENTREMONT LE VIEUX

Le conseil municipal vous informe ... n°10 Juillet 2016

Le mot du Maire

Madame, Monsieur, chers amis,

Notre pays vient encore d'être frappé par un acte terroriste horrible. Nos pensées vont vers ces familles, aujourd'hui dans la douleur pour avoir perdu un être cher. Nous savons pertinemment que ces terroristes peuvent encore commettre des actes affreux.

Face à de telles menaces, notre société doit impérativement se rassembler et éviter les polémiques politiciennes, se rassembler derrière ceux qui ont la charge de nous protéger (notamment les forces de sécurité qui font un travail remarquable.)

Comme nous vous l'avions annoncé, l'année 2016 est une année difficile pour les finances communales. La Préfecture nous a demandé de combler le déficit de la régie des remontées mécaniques avec le budget principal de la commune, ce qui nous prive de notre marge d'autofinancement pour les investissements.

Nous devons cependant poursuivre les opérations indispensables et programmées : restructuration de l'auberge communale, la toiture de l'église, la chaufferie pour le musée et le bâtiment communal, l'aménagement du terrain de sport, les acquisitions foncières (La Plagne et Le Grand Carroz).

Dans ces conditions, les dépenses de fonctionnement devront faire l'objet d'une attention particulière pour éviter toute dérive. Les prix de certains services seront augmentés, c'est le cas de la participation des parents pour les temps d'activités périscolaires.

Pour l'avenir, les sujets de réflexion ne manquent pas : amélioration des voiries communales, commerce au chef-lieu, aménagement du hameau de La Plagne, traversée du chef-lieu.

La Communauté de Communes «Cœur de Chartreuse » a voté le 30 juin la prise de compétence ski alpin. Les 17 communes doivent se prononcer dans un délai de 3 mois. Cette prise de compétence nous concerne pour nos stations (Granier/Désert), car après une année de transition (saison 2016/2017), la Communauté de Communes sera amenée à gérer nos sites. Dans cette perspective, nous devons être en mesure de faire des propositions si nous ne voulons pas nous voir imposer des orientations que nous ne souhaiterions pas. Nous envisageons d'engager durant cette période transitoire une concertation sur l'avenir du tourisme hivernal sur la commune.

Comme vous le savez certainement, La Communauté de Communes a débuté la procédure d'élaboration du PLU Intercommunal et du projet de territoire. Le diagnostic et les enjeux du territoire doivent faire l'objet d'une présentation aux habitants. Nous vous engageons vivement à participer aux réunions territoriales qui sont annoncées (voir par ailleurs le planning). Il y va de l'avenir de la commune.

Malgré les difficultés, la commune doit continuer son développement au sein d'une intercommunalité choisie et non imposée, et du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Permettez-moi de remercier toutes les personnes qui contribuent à l'animation de la commune : La fête préhistorique du musée a été une vraie réussite et une formidable occasion de faire connaître le musée. La fête des paysans et artisans du mois d'août sera aussi l'occasion de faire découvrir notre région.

A vous tous, je vous souhaite un très bon été.

Le Maire, Jean-Paul CLARET.

Sommaire

Le mot du Maire	p.1
Les travaux en 2016.....	p.2
L'entretien des ruisseaux.....	p.2
Sauvegarde du patrimoine bâti.....	p.2
Compostage individuel.....	p.3
Les feux en extérieur.....	p.3
Bien vivre ensemble : les bruits.....	p.3
La taxe d'aménagement.....	p.3
Les TAP.....	p.4
TAP et pompiers.....	p.4
3 ^{ème} fête préhistorique : bilan.....	p.5
Le mois d'août au musée.....	p.6
Fête Paroissiale.....	p.6
Fête des paysans et artisans.....	p.6
Agenda.....	p.6

Mairie d'Entremont le Vieux

Epernay

73670 Entremont le Vieux

Téléphone : 04 79 65 82 48

Télécopie : 04 79 65 86 67

Messagerie :

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Site internet :

www.entremont-le-vieux.com

Les travaux en 2016

Des travaux vont commencer avant la fin de l'année 2016 :

Auberge et salle polyvalente :

- Travaux de mise en conformité pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du complexe immobilier communal de l'auberge et de la salle polyvalente
- Travaux d'aménagement de l'auberge : cuisines, locaux vestiaires et sanitaires
- Travaux d'aménagement d'un accès indépendant pour le logement à l'étage de l'auberge : création d'un escalier extérieur

Eglise :

- Travaux de réfection partielle de la toiture

Ecole :

- Travaux de réfection partielle de la toiture

Terrain de football près de la station d'épuration d'Epernay :

- Pose de filets de protection



L'entretien des ruisseaux

Suite aux importantes pluies de juin 2016, il est nécessaire de rappeler que le lit des cours d'eau, jusqu'à son axe, appartient aux propriétaires riverains qui sont tenus réglementairement d'en assurer un entretien régulier.

Lors de travaux d'entretien de cours d'eau ou de canaux, plusieurs cas peuvent se présenter :

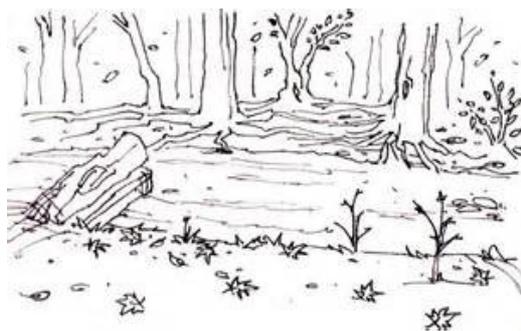
Travaux ne nécessitant aucune déclaration ni autorisation :

- Soit un entretien régulier conforme à l'article L.215-14 du code de l'environnement, c'est à dire un entretien qui a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique. Ce type d'entretien doit nécessairement être réalisé par le propriétaire riverain et consiste notamment en
 - l'enlèvement des embâcles, débris, atterrissements, flottants ou non
 - l'élagage ou recépage de la végétation des rives. .
- Soit un entretien d'écoulement ayant un statut de fossé.

Travaux soumis à la police de l'eau (Article R.214-1) - Rubrique 3.2.1.0 :

Tous travaux d'extraction de sédiments non réalisés par le riverain ou bien non réalisés dans le cadre d'un entretien régulier conforme à la définition de l'article L.215-14.

Dans ce cas, l'auteur des travaux est soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation selon le volume de sédiments extrait et selon la concentration en métaux lourds de ces sédiments.



Sauvegarde du patrimoine bâti en Chartreuse

L'opération "Soutien à la sauvegarde du patrimoine bâti en Chartreuse", menée conjointement par le Parc naturel régional de Chartreuse et la Fondation du Patrimoine, permet, après sélection par un jury qualifié, une aide aux travaux de préservation du bâti traditionnel de Chartreuse situé dans le périmètre du PNRC.

Il s'adresse aux collectivités, associations ou propriétaires privés (sous condition de niveau d'imposition) maîtres d'ouvrage, à l'exclusion des entreprises et structures à vocation commerciale/professionnelle.

Au-delà de la préservation du bâti traditionnel dans nos paysages, il s'agit aussi par ce dispositif de valoriser les métiers et savoir-faire qui permettent de réaliser des travaux dans le respect de ce patrimoine (matériaux, techniques).

L'ensemble des documents relatifs à cet appel à projet est disponible sur le site web du Parc naturel régional de Chartreuse à l'adresse suivante :

www.parc-chartreuse.net/decouvrir-la-chartreuse/culture/actualites/2606-appel-a-projet--sauvegarde-du-patrimoine-bati-de-chartreuse.html

La date de réception des dossiers pour ce dispositif est fixée au 15 novembre 2016.

Compostage individuel

Savez-vous que lorsque vous jetez dans votre poubelle ordures ménagères vos épiluchures de légumes et de fruits, vos filtres à café, vos sachets de thé et vos coquilles d'œuf, celle-ci est transportée directement jusqu'à l'usine d'incinération de Chambéry ?

Savez-vous que lorsque vous brûlez 50 kg de déchets végétaux, vous émettez autant de poussières que si vous chauffiez votre maison avec une chaudière au fioul pendant 3 mois (*source : Air Rhône-Alpes 2012*) ?

Alors Stop au brûlage et Oui au compostage !

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse vous propose des composteurs individuels à un tarif préférentiel de 20 €.



La recette est simple : un savoureux mélange de déchets de cuisine et de jardin sublimé par une poignée de bactéries, insectes et vers de terre qui viendront naturellement travailler pour vous. Quelques mois plus tard, vous n'aurez plus qu'à récolter le fruit de votre patience : un compost riche en éléments nutritifs parfait pour votre jardin ou vos plantes d'intérieur.

N'attendez plus, contactez le service déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse au 04.76.66.65.24 ou à p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr

Les feux en extérieur

La réglementation concernant les feux en extérieur a pour but de lutter contre

- les troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée
- les risques d'incendie
- la pollution de l'air

L'arrêté préfectoral du 26 mars 2012 interdit :

- à toute personne de porter ou d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements de l'ensemble du département de la Savoie,
- la destruction par le feu ou incinération des chaumes (écobuage) est interdite sur le territoire du département de la Savoie.



Bien vivre ensemble : les bruits



Afin de bien vivre ensemble, les bruits domestiques (tondeuses, débroussailleuses, ...) sont autorisés :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15h à 19h,
- le dimanche de 10h à 12h.

selon l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997.

La taxe d'aménagement

Les dossiers d'urbanisme délivrés en 2015 (certificat d'urbanisme CU, déclaration préalable DP et permis de construire PC) n'ont fait l'objet ni d'information (CU), ni d'imposition (DP et PC) quant à la part départementale de la taxe d'aménagement. Suite à une décision du Conseil d'Etat cette part exigible pour les autorisations d'urbanisme délivrées en 2015 est maintenue au taux de 2,5% comme les années précédentes.

Les demandeurs ayant déjà reçu leur titre de perception seront contactés individuellement par la Direction Départementale de Territoires.

Les CU délivrés en 2015 ne mentionnant pas le taux de la part départementale (2,5%) sont erronés. Ils sont donc ni opposables, ni prorogables.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Comme l'année dernière les TAP se sont déroulés le vendredi après-midi et le bilan de cette année scolaire est positif.

Les activités proposées correspondent à ce qui est demandé au niveau ministériel : découvertes culturelles, sportives, musicales, créatives.

En effet les enfants ont découvert le travail des pompiers en visitant la caserne, le camion et en s'initiant aux premiers secours. Ils ont observé les compétences des chiens d'avalanche, dompté la peur des reptiles et des chiens, etc... Ils ont été initiés au rugby, au badminton, au biathlon, à la danse et au théâtre. Ils ont découvert la faune en randonnées avec des accompagnateurs en moyenne montagne, ils se sont exercés au dessin, à l'art plastique, aux ombres chinoises et ont fabriqué des objets pour le téléthon.

Quant aux enfants de maternelle, de multiples activités proposées par Véronique et Carole leur ont fait découvrir la musique, les instruments, les comptines mais aussi la nature de Chartreuse...

Ces activités ont été organisées et coordonnées par Luc Verney de l'AADEC.

La participation au cours de l'année a été régulière avec une moyenne de 56 enfants présents le vendredi après-midi.

Le coût des TAP représente pour la collectivité 19668.82 €, auxquels on peut déduire la participation de la CAF (2888.25 €), subvention calculée sur la participation effective horaire des enfants inscrits, la subvention de l'état (3900 €), et la participation des familles (965 €), soit un montant restant à charge de la commune de 11915.57 € et une augmentation de 33 % par rapport à l'an dernier.

Les dotations de l'état aux collectivités territoriales diminuent régulièrement, aussi nous sommes contraints de revoir à la hausse la participation des familles sur ces activités Périscolaires.

Nous avons débattu sur le sujet avec les parents présents lors du bilan de fin d'année. Nous considérons que, partant sur la base d'un tarif de garderie, si nous ne proposons pas d'activités, le taux horaire serait de 2 € de l'heure (tarif pratiqué dans différentes communes). Or, les enfants bénéficient de 3 heures d'activités. La proposition de la mairie était donc de demander aux familles 2 € par enfant et par vendredi pour les 3 heures d'activités, soit un total de 60 € par enfant par an (2 € x 6 vendredis x 5 périodes : 60 €). Cette proposition a fait l'objet d'un débat, et la mairie, souhaitant que les enfants puissent bénéficier pleinement des activités qui leur sont proposées, s'est positionnée en demandant une participation inférieure, soit 50 € par enfant par an, correspondant à un taux horaire d'activité de 0,55 €.

Merci à tous ceux qui ont donné de leur temps bénévolement pour faire profiter aux enfants de leur passion, de leur savoir et de leurs talents.

TAP et pompiers

Lors du dernier semestre, les sapeurs pompiers d'Entremont le Vieux ont encadré 11 séances de 3h chacune, dans le cadre des temps d'activité périscolaire, avec 3 thématiques différentes:

- connaissance du monde des sapeurs pompiers : déclenchement d'une alerte, organisation du centre de secours, information sur les accidents domestiques, ...
- le secours animalier et la recherche de personne : manipulation des reptiles, recherche avec les chiens, ...
- apprendre à porter secours : gestes de premier secours, mise en situation, ...

Ces moments d'échanges ont été très appréciés, tant par les enfants que par les pompiers !

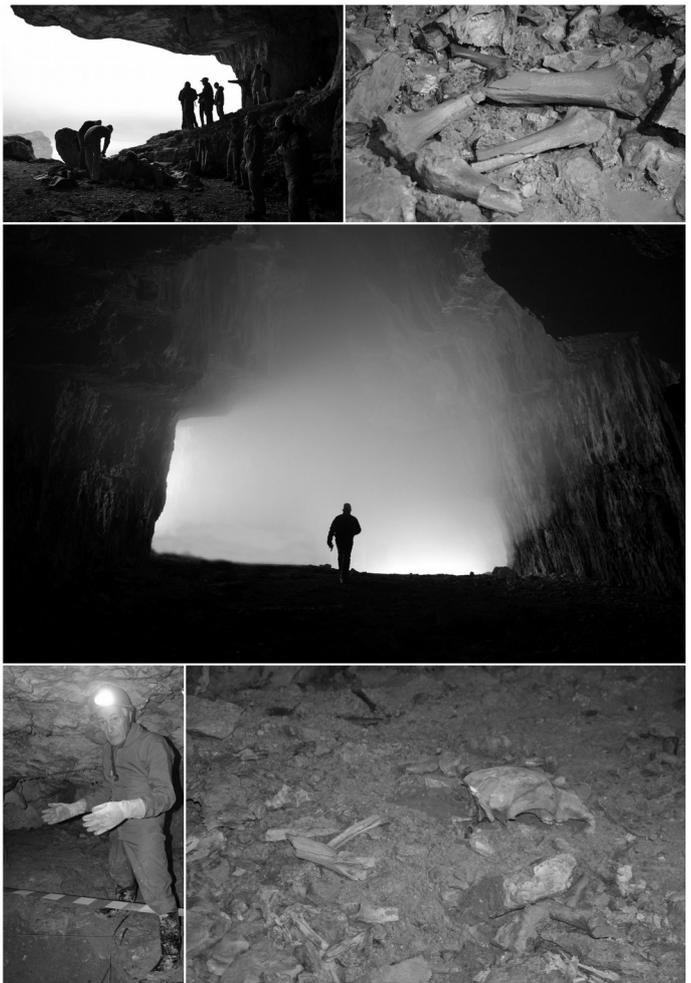
Souhaitons que cela ait pu créer ou susciter des vocations !!!

P.-S. : si des personnes sont intéressées pour suivre une formation aux premiers secours, il est possible de contacter Dufrene Benjamin : b.dufrene@live.fr



Le Musée de l'ours des cavernes d'Entremont-le-Vieux a proposé la troisième édition de sa fête préhistorique les 2 et 3 juillet 2016. A cette occasion, le musée a accueilli 1160 visiteurs, soit la meilleure fréquentation depuis la création de cet événement en 2008. Le public s'est réparti sur une ou plusieurs activités : visite de la grotte de la Balme à Collomb, conférences ou encore ateliers préhistoriques.

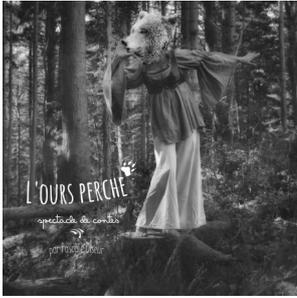
Les visites exceptionnelles de la grotte de la Balme à Collomb ont été proposées tout le week-end par des scientifiques et des spéléologues. 160 privilégiés ont découvert ce patrimoine paléontologique unique à l'origine de la création du Musée de l'ours des cavernes. Des spécialistes de la culture préhistorique alpine se sont réunis pour une série de conférences. Michel Philippe, Christophe Griggo, Jérôme Bailly, Jacques Nant et Fabien Hobléa nous ont donné un éclairage sur la faune de Chartreuse et sur les « colères » du Mont Granier. Proposées dans la salle polyvalente du village, les conférences ont été suivies par plus de 150 personnes.



Lors des ateliers préhistoriques proposés le dimanche, 600 personnes se sont prêtées au jeu en testant leur adresse (tir de sagaie), leur créativité (peinture, poterie, parure), leur imagination pour être archéologue (fouille archéologique). Ils ont également assisté à des démonstrations de taille de silex et d'allumage du feu. Un atelier de dégustation de cuisine aux plantes sauvages et une activité de randonnée botanique étaient également proposés ainsi que des spectacles portant sur la préhistoire. L'archéologue Françoise Ballet a proposé des visites commentées de l'exposition « La préhistoire expliquée aux enfants ». 120 personnes ont privilégié la visite de l'exposition permanente du musée. Enfin, 130 personnes ont partagé un moment convivial autour d'un déjeuner à la mode préhistorique.

Cette fête est organisée tous les quatre ans. Elle bénéficie du soutien de nombreux partenaires culturels et scientifiques ainsi que des habitants de la commune, qui donnent de leur temps pour que cette fête puisse être proposée.

Par l'organisation de cet événement, le Musée de l'ours des cavernes vise à la valorisation et au partage d'un patrimoine paléontologique exceptionnel. Le musée s'affirme également comme une référence de la préhistoire dans les Alpes. Le musée d'Entremont le Vieux est le 5^{ème} site culturel payant le plus visité de Savoie.



L'ours perché

La comédienne et danseuse d'histoires Pascale Diseur propose son nouveau spectacle, « L'ours perché », le mercredi 10 août 2016 à 18h. Un spectacle familial conseillé dès 3 ans. Le musée a déjà eu l'opportunité d'accueillir la comédienne, au cours de l'été 2014, pour le spectacle « La Marche de l'Eléphant ».

La musicienne Pascale Giraud répond à l'invitation du musée pour un concert de violoncelle programmé le mercredi 17 août 2016 à 18h. Pascale Giraud invite le public à la suivre tout au long d'un parcours musical unique, des incontournables chefs-d'œuvre baroques jusqu'aux expériences modernes en passant par l'improvisation, la chanson de trouvère, celle de tradition orale et contemporaine.



Pascale Giraud

Pour le jeune public, rendez-vous est donné les jeudis et vendredis de l'été à 10h jusqu'au 26 août pour des ateliers « parure » et « gravure » préhistorique. Les participants sont invités à fabriquer leur parure en argile et à découvrir les techniques artistiques utilisées par les hommes préhistoriques pour peindre et graver. L'exposition temporaire « La Préhistoire expliquée aux enfants » est prolongée jusqu'au 30 septembre 2016.

Fête Paroissiale du 15 Août à Entremont le Vieux

Comme chaque année depuis 1936, le jour du 15 Août, se déroulera la fête Paroissiale.

Après la messe de 10h30 en l'honneur de Notre Dame de l'Assomption, sur la place du village, la buvette et la vente de pâtisseries locales permettront à chacun de prendre le temps d'un moment sympathique. Cette rencontre conviviale sera animée par le groupe vocal d'Entremont.

A partir de 12h45, le repas sera servi à la salle polyvalente dans une ambiance musicale et chantante.

Au menu :

- Salade estivale.
- Jambon confit glacé accompagné d'un gratin dauphinois.
- Fromage blanc à la crème du Habert
- Glace « délices de Chartreuse »

Le prix est de 18 € pour les adultes et de 10 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Cette journée organisée par l'AEP permet de faire vivre l'association et participe à la vie paroissiale.

Bienvenue à tous et réservez vos repas dès à présent en téléphonant au 06.38.11.69.73 ou au 06.72.82.35.30

Fête des paysans et artisans



A Entremont le Vieux des artisans et paysans se mobilisent pour faire découvrir ou redécouvrir leur savoir-faire. Vous trouverez à la fête les traditions artisanales de poterie, vannerie, verre et fer, bois, bijoux, cuir, laine ... , mais également la traite des vaches, le lancé de bottes de paille, la pesée et des animations tout public. Cette année, le bois sera mis à l'honneur sous toutes ses formes.

Rendez-vous donc le **dimanche 21 août 2016** pour une belle journée incontournable et conviviale.

Possibilité de restauration sur place : matafans, diots, fromages...



AGENDA

Mercredi 10 août 2016, 18h	Spectacle « L'ours perché » au musée
Lundi 15 août 2016	Fête Paroissiale
Mercredi 17 août 2016, 18h	Concert de violoncelle au musée
Dimanche 21 août 2016	Fête des paysans et artisans

**« Entremont le Vieux
Le conseil municipal vous informe... »**
est édité par la mairie d'Entremont le Vieux.

**Directeur de la
publication :**
Jean-Paul CLARET

Comité de rédaction :
Cellule communication

**Responsable de la
publication :**
Jacques D'HOOGHE
Tirage :
400 exemplaires